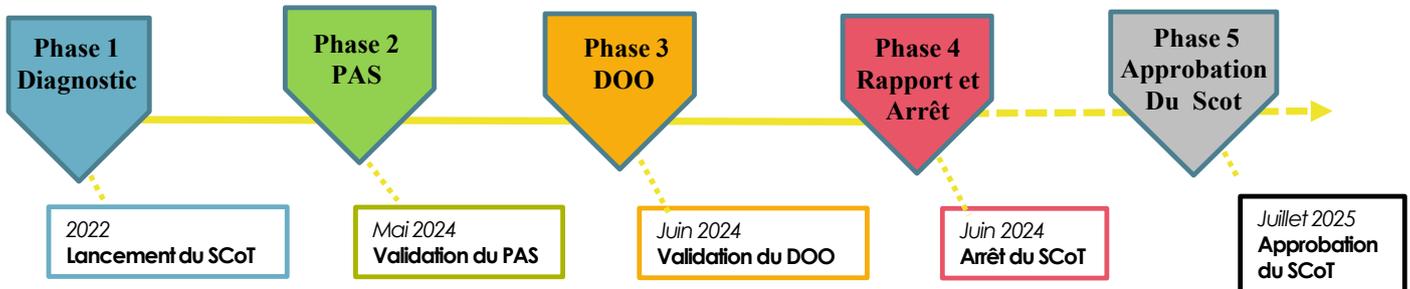


# Le Schéma de Cohérence Territoriale de la CANGT : mode d'emploi

Calendrier de mise en œuvre :



## Qu'est-ce que le SCOT ?

Un document d'urbanisme qui définit **l'organisation du territoire**

Un document de prospective qui vise à orienter le développement du territoire pour les **20 prochaines années**

C'est un document qui définit l'équilibre entre les **choix de protection et les options de développement**.

Un document de prospective qui assure la **cohérence entre les nombreuses politiques publiques**

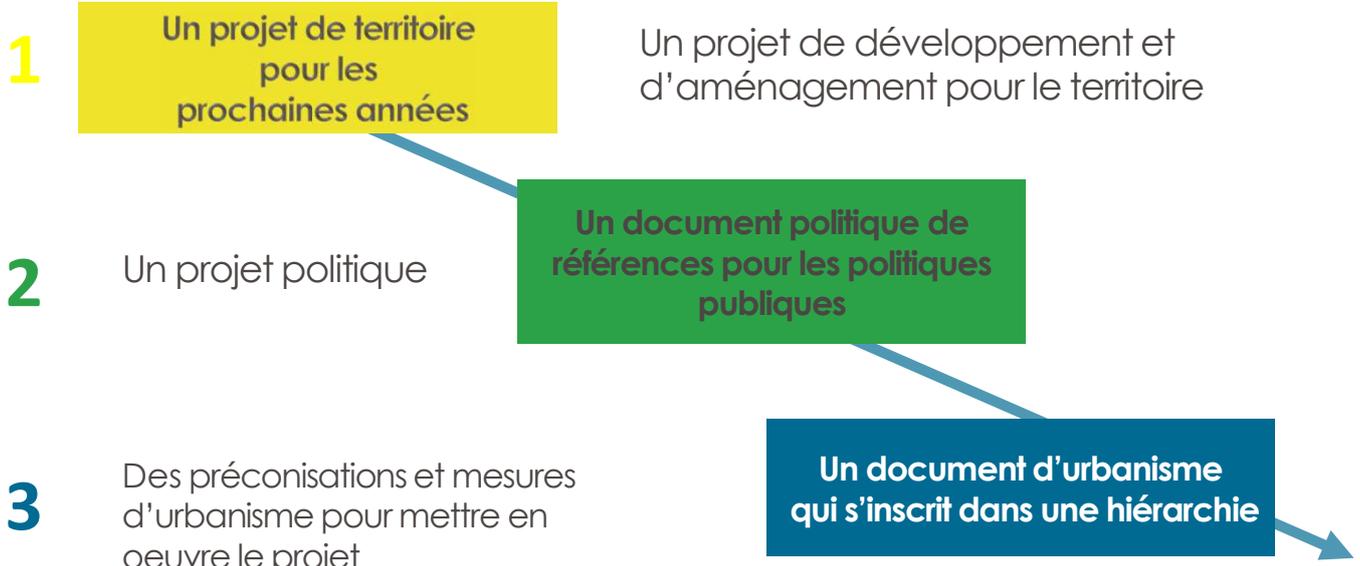


## De quoi est constitué le SCOT ?

**Le Projet d'aménagement stratégique** met en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement durable du territoire et fixe les objectifs. Il fixe le projet politique.

**Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)** est la traduction concrète du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et constitue son « volet réglementaire ».

**Les annexes** contiennent notamment le diagnostic, l'évaluation environnementale du projet, une analyse des besoins en logements et activités, une analyse de la consommation d'espaces.



# Le Schéma de Cohérence Territoriale de la CANGT : mode d'emploi

## L'élaboration du SCOT par la démarche participative

La CANGT a souhaité lancer une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT afin de :

- **Sensibiliser sur les enjeux de cohérence du territoire, présenter les impacts directs des décisions** qui seront prises dans le cadre du SCOT et **présenter la nouvelle réglementation** (ZAN, Lot Littoral, ...).
- **Mettre à contribution la population**, récolter les avis et les priorités de la population en matière d'aménagement du territoire.



## Démarche de concertation

### Qui est concerté ?

Trois publics cibles de la concertation :

- La population et les **acteurs clés du territoire** (économiques, associatifs, ...)
- **Les élus** communaux et communautaires et les techniciens
- Les partenaires **techniques et institutionnels**

### Quels retours suite à la concertation ?

- Un Bilan de la concertation réalisé en fin de processus d'élaboration du SCOT en juin 2025 mis à disposition sur le site de la CANGT
- Des articles / publications / compte-rendu et rapports de décisions et arbitrages de retours des concertations seront diffusés via les différents canaux / outils listés ci-contre

## Comment contribuer à la concertation ? Les Outils à disposition

- Les réunions publiques
- Une adresse mail dédiée au SCOT [avis-scot@cangt-guadeloupe.fr](mailto:avis-scot@cangt-guadeloupe.fr)
- Une application mobile CANGT Nord Konèkté
- Le bulletin d'information
- Le Registre à l'accueil du pôle administratif de Roujol à Petit-Canal
- Les Articles de presse
- Les Spots radio
- Les Communiqués de presse
- Les Réseaux sociaux : Facebook, Instagram,
- Les relais dans les communes
- Des panneaux d'affichage



## Le Schéma de Cohérence Territoriale de la CANGT : Le Projet d'aménagement stratégique (PAS)



### Le PAS ( projet d'aménagement stratégique) s'oriente sur 3 axes :

**Axe 1 :** MAINTENIR ET RENFORCER L'IDENTITE RURALE DU NORD GRANDE TERRE POUR EN FAIRE UN TERRITOIRE CENTRE

**Axe 2 :** REpondre AUX BESOINS DE LA POPULATION EN PRIVILEGIANT LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE

**Axe 3 :** DEVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL DES ECONOMIES DU TERRITOIRE

**+75 hab/an**  
Perspective de croissance moyenne de population, soit 57 000 habitants au total en 2045 (population 2009)

**+ 121 résidences principales par an**

**+ 100 emplois par an**

### Le PAS se définit comme :

Le Projet d'Aménagement Stratégique qui fixe la ligne politique du document et **les objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages.**

Le PAS est la pièce du SCoT par laquelle **les élus expriment leur vision de l'aménagement et du développement du territoire dont ils ont la charge.**

Ce projet est donc **politique avant d'être technique** et doit ensuite être décliné sur le plan réglementaire par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Les débats et réflexions collectives animés depuis mars 2023 dans le cadre de **rencontres communales et séminaire élus/techniciens**, et des rencontres avec les **Personnes Publiques Associées.**

### Les objectifs fixés

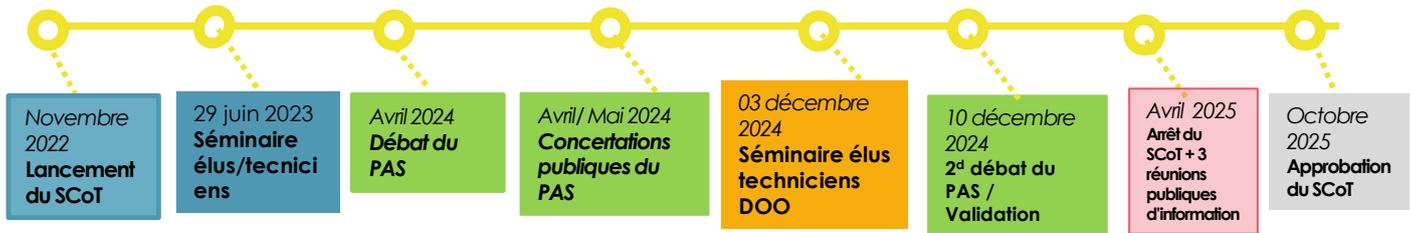
**Accueillir des familles** pour permettre un renouvellement de la population

Améliorer les conditions de déplacement

Renforcer les centralités  
Pérenniser l'offre de services, commerces et équipements de proximité

Développer l'emploi local

## Le Schéma de Cohérence Territoriale de la CANGT : Le Projet d'aménagement stratégique (PAS)



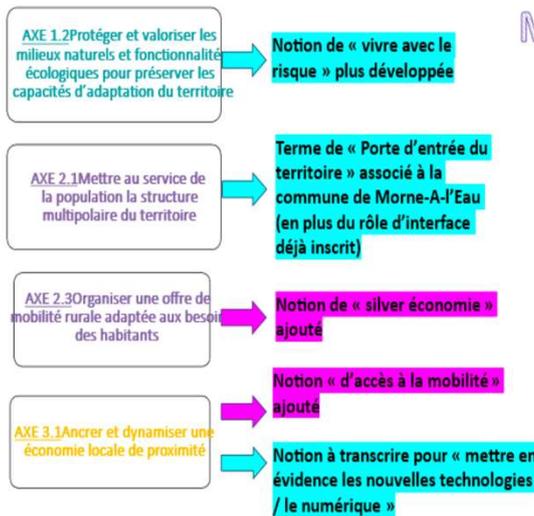
Le 16 avril 2024, **une première version du PAS** a été soumise au **Conseil communautaire**. Ce débat, dont la tenue est exigée **par l'article L143-18 du code de l'urbanisme**, a permis aux élus de formuler des observations et solliciter que certaines thématiques soient amendées.

Les modalités de concertation du SCOT de la CANGT prévoient l'organisation de **réunions publiques**. Ainsi, lors de celles qui se sont tenues **en avril et mai 2024**, les participants ont eux aussi sollicité des amendements et compléments.

**Le PAS ayant fait l'objet de plusieurs amendements**, les élus ont de nouveau été invités à débattre du **Projet d'Aménagement Stratégique**, même s'il ne s'agit pas de prendre une délibération avec un vote.

**Le second débat du PAS organisé le 10 décembre 2024** a permis d'intégrer les amendements suivants :

### Besoin d'évolution du Projet d'Aménagement Stratégique



Modifié

Un 2<sup>ème</sup> débat du Projet d'Aménagement Stratégique le 26 novembre 2024

- Concertation publique
- 1<sup>er</sup> débat du PAS – avril 2024
- Partage des orientations stratégiques modifiées
- Intégration d'éléments liés au volet maritime → vocations du littoral du Nord Grande Terre

### Rappel :

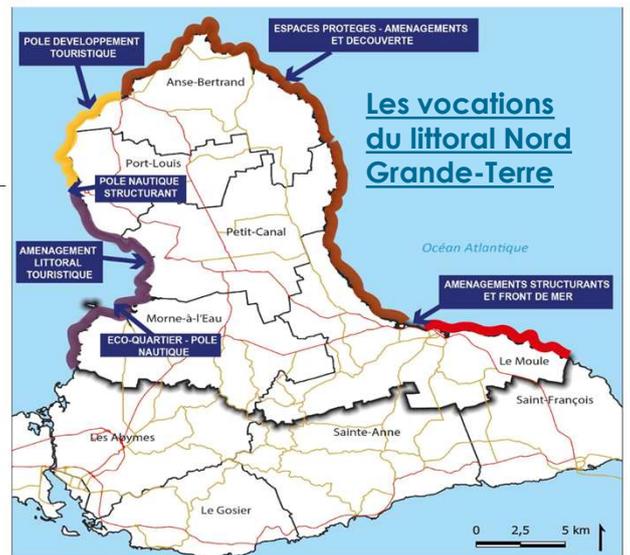
Le PAS ( projet d'aménagement stratégique) s'oriente sur 3 axes :

- Axe 1 :** MAINTENIR ET RENFORCER L'IDENTITE RURALE DU NORD GRANDE TERRE POUR EN FAIRE UN TERRITOIRE CENTRE
- Axe 2 :** REPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN PRIVILEGIANT LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE TERRITORIALE
- Axe 3 :** DEVELOPPER LE PLEIN POTENTIEL DES ECONOMIES DU TERRITOIRE

### Volet littoral et Maritime

À travers **le volet littoral et maritime**, le Nord Grande Terre vise une valorisation intégrée et raisonnée de ses ressources littorales et maritime pour :

- **Faire du littoral un levier d'excellence touristique** tout en garantissant une parfaite intégration des équipements et des aménagements **au regard de ses enjeux environnementaux**
- **Soutenir et diversifier les activités économiques du littoral** (pêche, valorisation de produits locaux, Energie renouvelables,...)



Auteur : PLANED, 2024 Sources : BD TOP25

- Espaces remarquables protégés
- Espaces protégés - fréquentation contrôlée
- Espaces protégés - aménagements découverts
- Aménagements de plages, activités nautiques